



PRÉFET DE L'EURE

**Récépissé de déclaration de changement d'exploitant
site soumis à autorisation n° D – 16 – E3 – 700 du 28 JUIL. 2016
Société AIRBUS SAFRAN LAUNCHERS sur la commune de VERNON (27200)**

**Le préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur**

VU

le Code de l'environnement et notamment son titre 1^{er} du livre V et notamment l'article R. 512-68,

l'arrêté préfectoral du 18 février 2004 autorisant la régularisation du Centre Administratif et Technique de la société SNECMA MOTEURS – Forêt de Vernon BP 802 - 27208 VERNON Cedex,

le récépissé d'antériorité du 13 décembre 2005 relatif à la rubrique 2921.2 (circuit primaire fermé) de la nomenclature des ICPE (1 tour – de 870 kW) pour le site sis Forêt de Vernon BP 802 - 27208 VERNON Cedex

CERTIFIE

Avoir reçu la déclaration de changement d'exploitant du 5 juillet 2016 par la société AIRBUS SAFRAN LAUNCHERS SAS dont le siège social est situé 60-62, rue Camille Desmoulins à Issy les Moulineaux (92130) pour une installation exploitée sur le territoire de la commune de VERNON (27200) Forêt de Vernon BP 802.

ARTICLE 1 - CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Ancien exploitant :

SOCIÉTÉ	SNECMA MOTEURS
SIEGE SOCIAL	2, Boulevard du Général Martial VALIN - 75724 Paris Cedex 15
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT	Forêt de Vernon BP 802 - 27208 VERNON Cedex
RCS PARIS	414 815 2147
DIRECTEUR	Gilbert MARY

Nouvel exploitant

SOCIÉTÉ	AIRBUS SAFRAN LAUNCHERS SAS
SIEGE SOCIAL	60-62, rue Camille Desmoulins - 92130 Issy-les-Moulineaux
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT	Forêt de Vernon BP 802 - 27208 VERNON Cedex
SIRET SIEGE SOCIAL	519 032 247 000 57
DIRECTEUR	Gilles AUBRY

ARTICLE 2 - ARRÊTÉS APPLICABLES

Sont notamment applicables à l'établissement les prescriptions qui le concernent des textes cités ci-dessous.

Dates	Textes
18/02/04	Arrêté préfectoral du 18 février 2004 autorisant la régularisation du Centre Administratif et Technique de la société SNECMA MOTEURS – Forêt de Vernon BP 802 à VERNON (27208)
14/12/13	Arrêté ministériel du 14/12/13 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Pour le préfet et par délégation

le directeur de la réglementation

et des libertés publiques

Philippe BARON